



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 AVRIL 2022

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Début de séance : 19 h 00**

Affiché le 12 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt deux, le six avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'espace TOFFOLI – 12 bis rue du Cadran, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

#### **Etaient présents :**

- M. GICQUEL, M. TURANO, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENU, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme EL HARTI, Mme GONNET, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, Mme YAHIAOUI, M. SZERMAN, Mme MINART, M. SCAGLIOSO, Mme MARGO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, M. TOURCHIK, - « **Charenton Passionnément** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

#### **Etaient excusés :**

- Mme MAGNE, Mme LONGUEVE, Mme YANGO, M. LEGUIL - « **Charenton Demain** »
- Mme OUTIN - « **Charenton Passionnément** »

#### **Était absent :**

- M. TRABELSI - « **Charenton Demain** »

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame MENU

**Adoption du Procès-verbal de la séance du 16 février 2022**

**Rapporteur :** Monsieur GICQUEL

**Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**

**Rapporteur :** Monsieur GICQUEL

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL\_2022\_022

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### 2) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame MINART

Délibération DEL\_2022\_023

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les créations et les suppressions des postes suivants :

Suppression	Création	Commentaire	Secteur	Fonction
1 Attaché	1 Technicien principal 2ème cl	Recrutement sur un grade différent	Urbanisme	Responsable de service
1 Puéricultrice	1 Puéricultrice hors classe	Recrutement sur un grade différent	Petite Enfance	Directrice Adjointe Multi-accueil
2 Agent de maîtrise principal	2 Educateur des APS	Transformation pour requalification du besoin	Sports	Chef de Bassin Directeur de plongée
2 Adjoint administratif principal 1ère cl	2 Adjoint administratif	Transformation pour requalification du besoin	Sports	Agent d'accueil piscine
2 Adjoint technique principal de 2ème cl	2 Adjoint technique	Transformation pour requalification du besoin	Sports	Agent d'entretien et de surveillance piscine et salle omnisport
2 Adjoint technique principal de 1ère cl	2 Adjoint technique	Transformation pour requalification du besoin	Sports	Agent d'entretien et de surveillance piscine et salle omnisport
1 Adjoint administratif principal 2ème cl	1 Adjoint administratif	Réintégration congé parental	Direction de l'Habitat	Assistante administrative
4 Adjoint administratif principal 2ème cl	4 Adjoint administratif	Rééquilibrage des besoins		

**3) Subvention 2022 destinée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) – Opération chèques vacances 2021 pour le personnel communal – Contribution de la Collectivité – Employeur.**

**Rapporteur : Madame MINART**

**Délibération DEL\_2022\_024**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 71 775 € au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) afin de contribuer à la mise en place de chèques vacances destinés au personnel communal.

**4) Vote des taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2022**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_025**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions « Charenton Passionnément », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »), pour la Commune de Charenton-le-Pont, les taux d'imposition pour l'année 2022, comme suit :

- 1) Foncier bâti : 29,19 %
- 2) Foncier non bâti : 22,52 %

**5) Reprise anticipée des résultats 2021 - Budget Commune**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_026**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions «Charenton Passionnément», « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »), la reprise anticipée des résultats 2021 selon les conditions ci-dessous :

- 1) Résultat de la section de fonctionnement N-1 estimée : **9 661 363,33 €**

Ce résultat estimé est repris intégralement en recettes au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté »

- Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 estimée : **24 177 429,00 €**

Ce solde d'exécution estimé est repris intégralement en recettes au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Pour information sur la formation du résultat d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 :	24 177 429,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 :	- 6 565 247,42 €
Résultat net de la section d'investissement N-1 :	17 612 181,58 €

**6) Adoption du régime budgétaire des provisions pour litiges et identification des provisions pour l'exercice 2022**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_027**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le régime budgétaire des provisions pour litiges et identification des provisions pour l'exercice 2022. La provision inscrite pour risque contentieux est évaluée à 191 400 euros.

**7) Vote du Budget Primitif 2022**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_028**

Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité (7 contre - « Charenton Passionnément », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton », le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2022 arrêté à la somme de **125 489 102,90 €**

**8) Élection de deux Conseillers de Territoire pour l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois**

**Rapporteur : Monsieur GICQUEL**

**Délibération\_2022\_043**

Après l'appel des candidatures par Monsieur le Maire, le groupe « Charenton Demain » a présenté une liste pour l'élection de deux Conseillers de Territoire dans l'ordre suivant :

- Monsieur Pascal TURANO
- Madame Aurélia GIRARD

Les autres groupes n'ont pas présenté de listes pour cette élection.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement. Monsieur le Maire a ensuite procédé à la lecture de ces deux nominations.

Sont proclamés élus en qualité de Conseillers de Territoire dans l'ordre de présentation de la liste :

- Monsieur Pascal TURANO
- Madame Aurélia GIRARD

**9) Modification de la fixation des indemnités des élus**

**Rapporteur : Monsieur GICQUEL**

**Délibération DEL\_2022\_029**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton ») la modification des indemnités de fonctions à compter du 17 mai 2022.

**10) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Croix-Rouge Française, Délégation de Charenton – Saint-Maurice en faveur de l'Ukraine**

**Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER**

**Délibération DEL\_2022\_030**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Croix Rouge Française Délégation de Charenton – Saint-Maurice».

**11) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française afin d'aider les équipes qui se mobilisent auprès des réfugiés**

**Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER** **Délibération DEL\_2022\_031**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Association Croix Rouge Française, section Nationale.

**12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt à usage d'habitation pour l'hébergement en urgence des familles touchées par la guerre en Ukraine**

**Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER** **Délibération DEL\_2022\_032**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt à usage d'habitation pour l'hébergement en urgence des familles déplacées par la guerre en Ukraine.

**13) Exonération temporaire des redevances d'occupation des salles de danse Bessy et Mermoz pour les associations**

**Rapporteur : Madame CERTIN** **Délibération DEL\_2022\_033**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'exonération de manière exceptionnelle et temporaire des redevances d'occupation des installations sportives communales Bessy et Mermoz en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pour les associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022.

**14) Fixation des tarifs de vente de documents dans le cadre de braderies organisées par les médiathèques de Charenton**

**Rapporteur : Madame HERBERT** **Délibération DEL\_2022\_034**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs de vente des livres, CD de musique et livres lus proposés dans le cadre des braderies comme suit :

Livres de poche et livres petits formats pour enfants	0,50 €
Monographies (romans, BD, ...)	1,00 €
Beaux livres (livres d'art...)	2,00 €
CD de musique	1,00 €
Livres lus	1,00 €

**15) Fixation des tarifs et droits d'entrée de la piscine municipale et de la fosse de plongée**

**Rapporteur : Madame CERTIN** **Délibération DEL\_2022\_035**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, les tarifs de droits d'entrée et de location de la piscine municipale et de la fosse de plongée.

**16) Adoption des règlements intérieurs de la piscine municipale régissant les bassins et la fosse de plongée**

**Rapporteur : Madame CERTIN**

**Délibération DEL\_2022\_036**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les règlements intérieurs de la piscine municipale (bassins et fosse de plongée).

**17) Approbation du Contrat d'Engagement Républicain**

**Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO**

**Délibération DEL\_2022\_037**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Contrat d'Engagement Républicain et a autorisé Monsieur le Maire à faire signer le Contrat d'Engagement Républicain aux associations dès lors qu'elles sollicitent une subvention en numéraire ou en nature.

**18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat des lots 1 et 2 du bien cadastré section P n°120 sis 51 rue de Paris à Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération DEL\_2022\_038**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat, conformément au projet d'acte joint en annexe, du bien sis 51 rue de Paris à Charenton-le-Pont, section P n° 120, d'une superficie de 188 m<sup>2</sup>, pour un montant de 386 000 € (trois cent quatre-vingt-six mille euros) auquel il convient d'ajouter 20 000 € de commission.

**19) Révision tarifaire pour les 3 parkings en sous-sols (Mairie, Tassigny et Toffoli) dans le cadre du contrat de délégation de service public avec EFFIA**

**Rapporteur : Monsieur TURANO**

**Délibération DEL\_2022\_039**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (1 contre « Charenton pour tou-te-s » et 2 abstentions « Construire l'avenir à Charenton »), les nouveaux tarifs des parcs de stationnement en ouvrage, lesquels seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**20) Création d'une redevance relative à l'occupation du domaine public communal par les établissements de restauration, brasserie et cafés dans le cadre d'un projet expérimental des terrasses éphémères**

**Rapporteur : Monsieur MAZURE**

**Délibération DEL\_2022\_040**

Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, une redevance semestrielle de 120 euros par mètre linéaire d'occupation du domaine public, sur les emplacements de stationnement en créneau, due par les établissements de restauration, brasseries et cafés dans le cadre d'un projet expérimental de terrasses éphémères.

**21) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du local commercial du 12 rue de Paris à une association locale**

**Rapporteur : Monsieur MAZURE**

**Délibération DEL\_2022\_041**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieuse temporaire du local commercial du n°12 rue de Paris, propriété de la Ville, à l'association des Ateliers d'Artistes de Charenton, dans le cadre d'une opération provisoire de promotion des artistes de l'association.

**22) Approbation de l'adhésion au Sigeif de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité**

**Rapporteur : Monsieur TURANO**

**Délibération DEL\_2022\_042**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de l'Établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au titre :

- de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz pour le compte des communes de Morangis (91 ), Arcueil (94), Cachan (94), Chevilly-Larue (94), Choisy-le-Roi (94), Fresnes (94), Gentilly (94), Ivry-sur-Seine (94), Le Kremlin-Bicêtre 1 (94), L'Hay-les-Roses (94), Orly (94), Rungis (94), Thiais (94), Villejuif (94) et Vitry-sur Seine (94),
- de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité pour le compte de la commune de Morangis (91).

**Fin de séance : 23h00**

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables  
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**